

CH - Localité, le 22 octobre 2016

Registered  
The Supreme Court of the United States  
One First Street, NE  
Washington, DC 20543  
USA

TTY 001 202 479 3472

- **Plainte pénale – Responsabilité civile des Etats-Unis d'Amérique et de ses dirigeants**
- **inéligibilité d'Hillary CLINTON pour l'élection présidentielle / Pourquoi elle doit renoncer**
- **Séquestres**

Messieurs les Juges,

Les Etats-Unis d'Amérique sont sur le point d'élire leur nouveau Président et tout laisse présager que la candidate Hillary CLINTON pourrait accéder à la fonction suprême et parallèlement devenir la nouvelle cheffe des Armées des Etats-Unis d'Amérique.

La fonction présidentielle requiert les qualités de droiture, d'éthique et de morale qui sont toutes trois absentes de la personnalité de la candidate CLINTON. Pire, tout démontre qu'Hillary CLINTON et son mari, l'ex Président Bill CLINTON, ont été des acteurs actifs dans la plus grande escroquerie de l'histoire de l'Humanité et si nous n'en avons pas connaissance au moment de la Présidence CLINTON, tel n'est plus le cas aujourd'hui.

C'est pourquoi, nous ne resterons pas sans réaction face à cette candidature grotesque et dès lors nous requérons qu'une **interdiction d'éligibilité soit prononcée immédiatement à l'encontre d'Hillary CLINTON** et qu'une enquête pénale soit ouverte sans délai à son encontre et contre son mari.

Nous vous joignons en annexe notre plainte pénale adressée par télécopie et par courrier recommandé à la Procureure général [Loretta LYNCH le 11 octobre 2016](#), démarche qui est restée sans réaction depuis 11 jours, alors que l'urgence pour intervenir est évidente.

Si la plus grande puissance économique et militaire mondiale devait être dirigée par une Présidente co-responsable de la plus grande escroquerie de l'Histoire de l'Humanité, cela reviendrait à dire que les Etats-Unis pratiquent l'Anarchie en remplacement de l'Etat de Droit. Ce serait alors assurément le déclin du monde occidental et votre Pays en porterait l'absolue responsabilité.

**De notre côté et pour préserver nos intérêts, maintenant que toutes les Instances sont au courant de la situation, nous formulons concrètement nos réserves civiles à l'encontre des Etats-Unis d'Amérique et contre toute instance morale ou personne physique, qui contribuerait à nuire à nos intérêts.**

Il est de votre Devoir, en votre qualité de garants des valeurs démocratiques américaines, et par extension des valeurs occidentales en fonction du rôle majeur que jouent les Etat-Unis d'Amérique sur la scène Internationale, D'INTERDIRE SANS DÉLAI HILLARY CLINTON D'ACCÉDER À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DU 8 NOVEMBRE 2016.

C'est dès lundi 24 octobre 2016 que les Citoyens américains doivent avoir connaissance de la situation pour qu'ils puissent se préparer à élire un autre Candidat. Pour que le Parti démocratique puisse de son côté relancer la candidature du dernier candidat qui était en lice contre Hillary CLINTON.

L'heure est grave pour tout le monde occidental et si vous ne savez pas prendre la bonne décision, la seule qui s'impose à l'heure présente : « Proclamer l'inéligibilité d'Hillary CLINTON », vous démontrerez que les Etats-Unis d'Amérique n'ont plus droit à leur position de leader du monde occidental et vous conduirez votre Pays à son déclin et à sa fallite.

J'ose espérer que vous assumerez votre Devoir de fonction pour préserver les VALEURS pour lesquelles vous avez été élus, pour défendre les intérêts de tous vos Concitoyens et ceux du monde occidental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Juge, en l'expression de ma parfaite considération.

*Marc-Etienne Burdet*